

et l'achat d'actes à la maison du gérant.
Et l'avis favorable de la Commission des finances.

Autorisé.

M. Le Maire à passer un avenant qui portera le montant de 380.000 fr. à 448.126 fr.

- dit que la dépense sera mandatée Ch. XXVI art 9 et en cas d'insuffisance de crédits sur le Ch. XIX art 13

Adopté à l'unanimité

c) Éclairage public: commande de relais de Brass-Marchal

- considérant que le marché passé avec la Société Industrielle de Métroum amène à de sérieuses économies pour l'entretien de l'éclairage public existant.

- considérant la nécessité d'équiper les points lumineux récemment installés ou en cours de montage pour l'achat de 130 relais.

- après avoir pris connaissance du projet de marché.

- Et en l'avis favorable de la Commission des finances.

Autorisé.

M. Le Maire à passer avec la Sté Industrielle de Métroum un acte de cession de quelques mètres carrés de terrain à la somme de 2.500.000 fr. pour fourniture de relais.

- dit que la dépense sera mandatée Ch. XXIV art 1 du budget.

Adopté à l'unanimité.

d) Stations du Gâté avis aux habitants.

Apr. - S.P. 15.11.1956
56118